

Pagny-sur-Moselle France - Meurthe et Moselle

22ème Marche populaire "La Pagnotine"

Dimanche 2 juin 2024

Parcours : 6 - 10 - 17 - 20 kms

DEPART et ARRIVEE

Centre socioculturel, 5 rue de la Victoire



Membre de la FFSP : n° F0939

Visa FFSP : 2024 - 54 - 51 E

internet : <http://www.ffsp.fr> . contact@ffsp.fr

[Facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france)



INFORMATIONS AUX MARCHEURS

- Lieu :** CENTRE SOCIO CULTUREL 5 rue de la Victoire
54530 Pagny-sur-Moselle - France - Meurthe-et-Moselle
- Horaires :** Départ de 7h00 à 14h00 (**ATTENTION : 12h00 pour les 17 et 20 km !**)
Arrivée limitée à 17 heures.
- Parcours :** 6 km - 10 km - 17 km – 20 km (difficulté particulière : dénivelé de 400 m sur le 17 et 20km)
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.
- Licence de participation :** La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de 3€ et de 6€ pour une licence famille (enfants gratuits jusque 16 ans)**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.
- Préinscriptions :** **Avant le jeudi 30 mai 2024 pour les groupes. Sur place pour les individuels**
- Inscriptions :** MAISON POUR TOUS - LACROIX Sylvie
1 D rue Louis Roussel Facebook : [MPTPAGNY](#)
54530 Pagny-sur-Moselle Site internet : <http://mptpagny.eu>
Téléphone : 03.83.81.75.64 Adresse mail : mptpagny@orange.fr
- Récompenses :** Aux groupes les plus représentés
- Assurance :** La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de MAIF.
ATTENTION, ne pas s'éloigner des sentiers balisés ; Hors balisage, l'assurance fédérale ne vous couvre plus. L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.
- Ravitaillement :** Une Boisson et petite collation gratuites à chaque point de contrôle.
Possibilité de restauration à l'arrivée à réserver au départ.
ATTENTION, nous ne distribuons plus de gobelets jetables, mais un réutilisable consigné 1€ est proposé à la caisse des licences.
- Avis importants :** Interdiction absolue de fumer et d'allumer du feu sur le parcours.
Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.
- Accès :** **Gare à 500 m du départ de la marche**
- Secourisme :** Premiers secours : Mis en place par l'association dès le départ
Urgences : 112

*La marche aura lieu
quelles que soient
les conditions météorologiques
sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal*

